Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00271

Avis du 19 octobre 2026

Avis d'état des créances - Avril, mai et juin 2026

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

Monsieur WADRAWANE Charles
Tribu de Padawa
98828 MARE
exerçant une activité de culture de vanille
RIDET : 0 801 852

déclaré en liquidation judiciaire sompifiée par jugement du 04 décembre 2025

que l'état des créances prévu à l'article L644-3
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le 19/10/2026
Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
-MJP

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

SCI NOUMEA FER
Villa route de Foué BP 1279
98860 KONE
RIDET : 1 122 860

déclaré en sauvegarde judiciaire par jugement du 04 SEPTEMBRE 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.
Le 19/10/2026

Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
- MJP

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMEA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

ASSOCIATION L'ALLIANCE SCOLAIRE DE L'EGLISE EVANGELIQUE
57 rue Pasteur Marcel Ariège
BP 3894
98846 NOUMEA CEDEX
exerçant une activité de
RIDET : 120 501

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 21 DECEMBRE 2023

que l'état des créances prévu à l'article L 641-13
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

LE 19/10/2026
Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
-NORMA